

Commission de l'application des normes

Date: 18 mai 2026

Les gouvernements concernés sont invités à soumettre des informations écrites sur les manquements graves à l'obligation de faire rapport avant le 26 mai 2026.

► Informations sur les cas de manquement grave aux obligations de faire rapport et autres obligations liées aux normes fournies par les gouvernements

Haïti

Manquement à l'envoi de rapports depuis deux ans ou plus sur l'application des conventions ratifiées

Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts

Manquement à l'envoi des rapports depuis les cinq dernières années sur des conventions non ratifiées et des recommandations

Défaut de soumission des instruments aux autorités compétentes

Le gouvernement a fourni les informations écrites suivantes.

Le gouvernement de la République d'Haïti présente ses compliments à la commission ainsi qu'à la commission d'experts et souhaite réaffirmer son profond attachement au système normatif de l'OIT, dont Haïti est membre depuis 1919.

Le gouvernement reconnaît les retards accumulés dans la soumission de certains rapports relatifs aux conventions ratifiées, des réponses aux commentaires de la commission d'experts, ainsi que d'autres obligations découlant de la Constitution de l'OIT.

Ces retards s'inscrivent dans un contexte national particulièrement difficile auquel le pays est confronté depuis plusieurs années. En effet, la République d'Haïti traverse une crise multidimensionnelle caractérisée notamment par une dégradation persistante de la situation sécuritaire, une instabilité institutionnelle prolongée, des déplacements massifs de populations ainsi que des perturbations importantes affectant le fonctionnement normal des administrations publiques.

La situation sécuritaire, marquée par l'expansion de la violence armée et l'occupation de plusieurs axes stratégiques du pays par des groupes armés, a

considérablement limité la mobilité du personnel administratif, perturbé la continuité des services publics et affecté la capacité opérationnelle des institutions nationales.

Ces difficultés ont particulièrement affecté le ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), chargé de coordonner la préparation et la transmission des rapports relevant des obligations normatives de l'OIT. Les contraintes logistiques, humaines, techniques et administratives rencontrées au cours des dernières années ont eu un impact direct sur la capacité de collecte, de consolidation et de transmission régulière des informations requises.

Par ailleurs, l'absence prolongée d'un Parlement fonctionnel a constitué une contrainte importante en ce qui concerne certaines obligations liées à la soumission des instruments aux autorités compétentes, conformément aux dispositions de la Constitution de l'OIT.

Malgré ces contraintes exceptionnelles, le gouvernement réaffirme sa volonté de renforcer progressivement le respect de ses engagements internationaux en matière de normes du travail.

À cet effet, une commission spéciale a été mise en place afin d'identifier les rapports en souffrance, de coordonner la collecte des informations disponibles auprès des institutions concernées et d'accélérer la préparation des rapports et réponses attendus par les organes de contrôle de l'OIT.

Le gouvernement informe également que des efforts sont en cours pour renforcer les mécanismes de coordination institutionnelle et améliorer le suivi des obligations internationales relatives aux normes du travail.

Dans cette perspective, le gouvernement sollicite l'assistance technique renforcée du Bureau international du Travail afin d'appuyer les autorités nationales dans la préparation et la transmission progressive des rapports en souffrance, le renforcement des capacités institutionnelles de faire rapport ainsi que la préparation à la transition vers le nouveau système de rapports thématiques qui sera progressivement mis en œuvre à partir de 2027.

Le gouvernement réaffirme son engagement à poursuivre les démarches nécessaires afin de régulariser progressivement la situation et de renforcer sa coopération avec les mécanismes de contrôle de l'OIT.